



ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES  
ΓΑΛΛΙΚΗ ΣΧΟΛΗ ΑΘΗΝΩΝ

## Rapport sur le concours de recrutement des membres scientifiques 2020

Le concours de recrutement des membres scientifiques de l'EFA a été modifié après avis du CS du 24 novembre 2019 sur proposition de la directrice, validé par le CA du 24 novembre 2019. Les épreuves du contrôle des connaissances sont désormais au nombre de deux : la présentation d'un projet de recherche suivie d'une discussion avec la commission, et la mise en situation sous la forme d'une courte conférence méthodologique suivie de questions de la commission. La commission de recrutement, conformément au règlement intérieur de l'EFA, est composée sur proposition de la directrice et approbation du président du CS. En adéquation avec la nouvelle architecture du concours, elle est constituée de spécialistes des domaines de recherche des candidats et est renouvelée chaque année autant que de besoin.

La commission de recrutement des membres pour l'année 2020 était constituée comme suit, présidée par Olivier Deslondes :

- M. Anastassios Anastasiadis, Associate Professor, Université Mac Gill, Directeur des études modernes et contemporaines à l'EFA.
- M. Olivier Delouis, Chargé de recherches, CNRS.
- Mme Cecilia D'Ercole, Directrice d'études, EHESS.
- M. Olivier Deslondes, Professeur, Université Lyon 2.
- Mme Sabine Fourier, Directrice de recherches, CNRS.
- Mme Maria Georgopoulou, Directrice de la Gennadius Library, American School of Classical Studies at Athens.
- M. Gilles Grivaud, Professeur, Université de Rouen.
- Mme Amélie Perrier, Maître de conférences, Université d'Orléans, Directrice des études antiques et byzantines.
- M. Olivier Picard, Membre de l'Institut.
- M. Georges Talias, Directeur d'études, EPHE, directeur de recherches à l'Institut de recherches historiques du FNRS-Athènes.
- Mme Hélène Würmsers, Maître de conférences, Université Lyon 2.

Les sessions ont eu lieu en présence de la directrice de l'EFA, Mme Véronique Chankowski, et de la présidente du Conseil scientifique, Mme Ourania Polycandrioti.

Pour le concours de recrutement de 2020, 21 candidatures ont été reçues. La commission, après examen des dossiers, a retenu 9 candidatures pour l'admissibilité.

Les auditions pour le concours d'admission se sont déroulées du 15 au 18 juin 2020 dans des circonstances particulières en raison de la pandémie. Dans l'impossibilité de procéder aux auditions en présentiel, la commission de recrutement a entendu les candidats par visioconférence et dans un format adapté aux contraintes techniques, après validation par les instances de l'EFA de modalités spécifiques du contrôle des connaissances. L'audition a pris la forme d'une heure d'entretien de chaque candidat avec la commission, portant sur le contenu du projet de recherche et ses méthodes. Il n'était pas prévu de présentation détaillée du projet par le candidat, mais chaque candidat auditionné avait soumis au préalable à la commission un dossier écrit détaillé, venant à l'appui de l'entretien.

Au terme des auditions, à l'issue du renouvellement des 8 membres de 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années actuellement en poste, un seul poste de membre étant vacant et un second poste étant gelé pour des raisons budgétaires, la commission a proposé au CS le recrutement d'un nouveau membre de l'EFA et a classé deux autres candidatures sur liste d'attente.

La commission considère que les modalités adaptées en raison de la pandémie n'ont pas altéré les principes de recrutement qui avaient présidé à la modification de la nature des épreuves du concours. Le présent rapport présente donc des observations qui restent valables pour les prochains recrutements.

Le concours de l'année 2020 était d'un très haut niveau. Il a révélé un vivier de candidatures important et en adéquation avec les perspectives de recherche de l'Ecole. La commission a privilégié les dossiers de jeunes chercheurs venant d'achever leur doctorat, considérant qu'il existe par ailleurs d'autres modalités de mobilité et d'accueil de chercheurs plus expérimentés.

Les postes vacants ne font pas l'objet d'un fléchage entre les deux sections de l'EFA.

La sélection s'est opérée en fonction des critères suivants :

- La maturité de la conceptualisation du projet et la cohérence de l'argumentation ;
- L'originalité du projet et de ses livrables grâce à ses références à la bibliographie existante, le caractère innovant de la recherche proposée ;
- La capacité du candidat à mettre en œuvre le projet proposé grâce à sa maîtrise des compétences requises et à ses expériences passées ;
- La faisabilité du projet de recherche au regard de la nécessité d'un séjour en Grèce (sources, terrain) et la rationalité du calendrier proposé et des moyens à mettre en œuvre, pour une durée de séjour qui est généralement de 3 ou 4 ans ;
- La capacité du candidat à faire évoluer son projet de recherche vers une candidature à un projet européen (type ERC) et à conduire un travail de recherche en équipe ;
- L'adéquation du projet avec les domaines de compétences et les infrastructures de l'Ecole, son articulation avec la programmation de recherche de l'établissement.

Le Président de la Commission d'admission



Olivier DESLONDES